

Le Bagotier

Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

OCTOBRE 2025



À LA UNE

Élections municipales 2025

**La Municipalité,
ça vous parle ?**



**Aux élections municipales,
je vote :**

Jour du vote : 2 novembre 2025

Vote par anticipation : 26 octobre 2025

DÉTAILS À LA PAGE 8

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot  Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois
pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 ÉLECTIONS – ACCLAMATION
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 08 AVIS PUBLICS
- 12 CCU - APPEL DE CANDIDATURES
- 13 OFFRE D'EMPLOI
- 14 TAXES EN SOUFFRANCE
- 14 VACCINATION
- 16 ESPACES PUBLICITAIRES 2026
- 17 GUIGNOLÉE
- 18 BIBLIO - DÉCORATION CITROUILLES – 3 À 9 ANS
- 22 VIDANGES INSTALLATIONS SEPTIQUES
- 23 HALLOWEEN
- 24 RETOUR CLÉS TENNIS

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

CONSEILLÈRE #1



HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024

CONSEILLER #2



MARTIN DOUCET
450 502-0457

CONSEILLER #3



ROBERT CHEVRIER
450 502-4411

CONSEILLER #4



PIERRE PARÉ
450 278-2327

CONSEILLER #5



MICHEL DAIGLE
450 230-2230

CONSEILLER #6



POSTE VACANT

PERSONNEL MUNICIPAL

450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helene-de-bagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • dga@sainte-helene-de-bagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helene-de-bagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helene-de-bagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helene-de-bagot.com

CHARLES GAUCHER | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helene-de-bagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helene-de-bagot.com

RAYMOND LESSARD | Inspecteur municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | mercredi et jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyennes et citoyens,

C'est avec un grand plaisir que je vais vous représenter pour les 4 prochaines années. Merci beaucoup pour votre confiance. C'est très apprécié. Je voudrais aussi féliciter mes collègues Hélène, Martin, Robert, Pierre et Michel qui ont été réélus par acclamation. Ensemble, nous allons continuer notre bon travail d'équipe pour le bien de la communauté.

Nous aurons un nouveau Rôle d'évaluation en 2026, pour le rôle triennal 2026, 2027 et 2028. L'équipe administrative et le conseil municipal mettent l'épaule à la roue afin de préparer un budget équilibré. Toutefois, il y a certaines dépenses que nous ne contrôlons pas, telles que : Sûreté du Québec, MRC des Maskoutains, Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, etc.). Nous n'avons pas toutes les données de ces organisations au moment d'écrire ces lignes, mais nous souhaitons, tout comme vous, que les frais soient raisonnables.

Ce fut un plaisir de voir bon nombre de citoyens profiter des équipements de loisir pendant la période estivale. Nous investissons sur les infrastructures et sur leur entretien et c'est fantastique de voir qu'ils sont utilisés et appréciés.



Mot de la directrice générale

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénoises et hélénois,

Nous sommes entrées en période électorale pour les élections municipales 2025. Je rappelle que toutes les informations sont disponibles sur la page *Élections*, sous l'onglet *Administration municipale* du site Internet de la Municipalité. N'hésitez pas à la consulter. Il est à noter que notre site ne comprend aucune donnée de nature partisane.

La Municipalité a poursuivi ses améliorations pour la sécurité et la vitesse au village, dont des panneaux de centre de rue pour ralentir la circulation. Elle a reçu les nouveaux panneaux de traverse de piétons lumineux qui ont été installés pour la traverse de la rue Principale, face à la 5^e Avenue. Le conseil a aussi autorisé l'acquisition de deux nouveaux radars de vitesse qui seront installés à des endroits stratégiques, selon les besoins. Il est important également que chaque citoyen face sa part pour améliorer la sécurité dans la Municipalité. Soyons prudents. Ralentissons!

Les travaux de la rue Couture seront certainement terminés à la sortie du Bagotier, ce qui aidera grandement à son entretien dans l'avenir. Merci à tous pour votre courtoisie et votre compréhension.

Nous sommes actuellement dans la saison des récoltes et au risque de me répéter, s.v.p., il est primordial de garder les yeux ouverts et de faire preuve de patience pour protéger nos agriculteurs, ainsi que les usagers de la route. Chaque année, de graves accidents sont causés par des dépassements de machineries agricoles. C'est vrai qu'ils ne sont pas très rapides, mais ils sont beaucoup plus gros que nous. Soyez à l'affût, chaque accident évité est probablement une vie sauvée.

Au plaisir de vous croiser au bureau de vote.



Un merci particulier à nos livreurs d'avis d'inscription et d'avis d'absence d'inscription en cette période électorale, car avec la grève de Postes Canada, nous n'aurions pas pu respecter nos délais légaux de livraison.

Merci à Denis Bélanger, Marc Durocher, Daven Archambault, Bernard Sammut et Sylvie Vanasse qui m'ont prêté main forte pour cette mission, qui a permis aux citoyens d'avoir leur document à temps.

La présidente d'élection,
Micheline Martel, OMA



Élections municipales 2025

Félicitations aux membres du conseil qui ont été réélus par acclamation et assermentés à ce jour.

Nous souhaitons que votre mandat pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot 2025-2029 soit exceptionnel et à la hauteur de vos attentes et qu'il soit rempli de défis positifs dans le maintien de votre vision d'amélioration des services pour la population.



Monsieur Réjean Rajotte, maire



Madame Hélène Dufault, conseillère # 1



Monsieur Martin Doucet, conseiller # 2



Monsieur Robert Chevrier, conseiller # 3



Monsieur Pierre Paré, conseiller # 4



Monsieur Michel Daigle, conseiller # 5

Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

1^{ER} OCTOBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5.4	Usine d'épuration des eaux usées – Entretien des surpresseurs – Approbation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
1.2	Période de questions;	6.1	Programme de prévention de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Adoption;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.1	Ordre du jour – Adoption;	7.1	Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Appel de candidatures au poste de représentants des citoyens – Autorisation;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	7.2	Dérogation mineure – Demande lot numéro 6 543 169 – Approbation;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	7.3	Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	7.4	Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement;
2.5	États comparatifs annuels – Prendre acte;	8	TRAVAUX PUBLICS
2.6	Rôle d'évaluation 2026-2027-2028 – Sommaire 2026 – Prendre acte;	8.1	Contrat d'entretien préventif – Unités de ventilation, climatisation et chauffage pour le centre communautaire et le chalet des loisirs – Années 2026, 2027 et 2028 – Octroi;
2.7	SOMUM – Renouvellement de licence et forfait pour la période du 1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2029 – Approbation;	9	LOISIRS ET CULTURE
2.8	TECQ – Confirmation programmation 1 approuvée – Dépôt;	9.1	Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot – Demande d'autorisation municipale pour effectuer les demandes de permis d'alcool – Approbation;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	10	AFFAIRES DIVERSES
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	10.1	Travaux de réfection de la rue Couture – Coût supplémentaire pour rehaussement du prix du bitume – Ratification;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	10.2	Photocopieur – Acquisition – Approbation;
3.3	Incendie – Congrès IAAI – Approbation;	10.3	Radar de vitesse – Acquisition – Approbation;
3.4	Incendie – Rapport d'activité de l'an 3 – Schéma incendie révisé – Adoption;	10.4	Demande de soutien pour une démarche de sécurité routière – Prendre acte;
4	TRANSPORT	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.1	Demande d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
5	HYGIÈNE DU MILIEU		
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);		
5.2	Recherche en eau – Mandat d'honoraires professionnels en étude hydrogéologique – Octroi;		
5.3	Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) pour l'exercice financier 2026 – Adoption;		

2.5 États comparatifs annuels – Prendre acte

Le conseil a pris acte de l'état comparatif des revenus et dépenses, incluant la réalisation prévue, estimé au 31 décembre 2025 pour l'exercice financier courant, en comparatif de l'année 2024, tel qu'exigé au *Code municipal du Québec*, article 176,4.

2.6 Rôle d'évaluation 2026-2027-2028 – Sommaire 2026 – Prendre acte

Le conseil a pris acte du dépôt du sommaire du Rôle d'évaluation pour l'année 2026, soit la première année du nouveau Rôle d'évaluation pour les années 2026-2027-2028. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, sur les heures d'ouverture.

2.7 SOMUM – Renouvellement de licence et forfait pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029 – Approbation

Le conseil a approuvé l'offre de service de SOMUM pour les communications d'urgence, du service Info Citoyen de la Municipalité, incluant 5 000 communications vocales ou SMS, au montant de 1 746,96 \$ par année, avant les taxes applicables, pendant trois ans.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a approuvé l'achat de trois savons de décontamination au montant de 60 \$ chacun, avant les taxes applicables et a autorisé le Service incendie à utiliser au besoin la tour d'éclairage du service des travaux publics.

3.3 Incendie – Congrès IAAI – Approbation

Le conseil a autorisé la participation de monsieur Réjean Brouillard à assister au congrès annuel de l'Association internationale des enquêteurs en incendie (IAAI), tenue à Bécancour les 13 et 14 novembre 2025 et de rembourser les dépenses associées.

3.4 Incendie – Rapport d'activité de l'an 3 – Schéma incendie révisé – Adoption

Le conseil a approuvé le rapport d'activité annuel incendie de l'an 3 de la Municipalité, relativement au Schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé et a autorisé sa transmission à la MRC des Maskoutains.

4.1 Demande d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

Le 6 mars 2025, le tribunal administratif du travail a rendu une décision à l'égard duquel une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle. Cette limitation nuit à la capacité des contrôleurs d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou à la fatigue des conducteurs.

Le conseil a appuyé la demande des municipalités adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le tribunal administratif du travail en mettant en place les mesures nécessaires pour un retour complet des services.

5.2 Recherche en eau – Mandat d'honoraires professionnels en étude hydrogéologique – Octroi

Le conseil a octroyé à l'entreprise Richelieu Hydrogéologie Inc. le mandat d'étude hydrogéologique, au montant de 25 000 \$, avant les taxes applicables, pour valider le débit et la potabilité d'avoir une source d'eau potable supplémentaire sur le lot numéro 1 956 524. Ce mandat inclut les services professionnels pour l'étude hydrogéologique et pour la surveillance de forages exploratoires, la préparation d'appel d'offres, la conception du puits d'essai, la supervision de sa construction et des essais de pompage et la rédaction d'un rapport d'étude hydrogéologique.

5.4 Usine d'épuration des eaux usées – Entretien des surpresseurs – Approbation

Le conseil a octroyé le contrat d'entretien des surpresseurs de l'usine d'épuration des eaux usées par réacteur biologique séquentiel à la compagnie Atlas Copco, au coût de 15 931,25, avant les taxes applicables.

7.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Appel de candidatures au poste de représentants des citoyens – Autorisation

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est nommé par intermittence au mois de février de chaque année, soit à raison d'une année de deux élus et de deux (2) représentants citoyens et l'autre année d'un élu et de deux (2) représentants citoyens.

Le conseil a autorisé l'affichage de l'appel de candidatures pour les postes de deux (2) représentants des citoyens au CCU, pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2028.

7.2 Dérogation mineure – Demande lot numéro 6 543 169 – Approbation

Le conseil a autorisé une dérogation mineure afin de permettre d'utiliser les cours avant donnant sur la 2^e Rue et la 6^e Avenue pour entreposer les bacs des trois collectes et également de soustraire l'organisme sans but lucratif CPE Plus Grand que Nature de l'obligation de construire un enclos autour des bacs et d'utiliser une case de stationnement à cet effet. Le conseil dispense aussi le demandeur des frais de 150 \$ pour le dépôt de sa demande, puisque le terrain appartient à la Municipalité, loué par bail emphytéotique au CPE.

7.4 Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement

Le conseil a appuyé la demande des municipalités, afin de dénoncer formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminant sur les terres agricoles et pour la lenteur des réponses ministérielles et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention. Il est demandé au ministère de l'Environnement de déposer, dans les plus brefs délais, un plan d'action provincial, clair et concret qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires;
- Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;
- Communique tous les enjeux aux municipalités concernées.

8.1 Contrat d'entretien préventif – Unités de ventilation, climatisation et chauffage pour le centre communautaire et le chalet des loisirs – Années 2026, 2027 et 2028 – Octroi

Le conseil a approuvé l'offre de service du plus bas soumissionnaire, soit LeProhon Inc., au montant de 5 988 \$, avant les taxes applicables pour les années 2026, 2027 et 2028, pour l'entretien de la ventilation des quatre (4) unités du centre communautaire et de l'unité du chalet des loisirs.

9.1 Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot – Demande d'autorisation municipale pour effectuer les demandes de permis d'alcool – Approbation

Le conseil a autorisé le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot à procéder aux demandes de permis d'alcool pour les événements suivants, soit : Loisirs en fête, le 14 mars 2026, la Fête nationale, le 27 juin 2026 et le Party d'Halloween, le 24 ou le 31 octobre 2026.

10.2 Photocopieur – Acquisition – Approbation

Puisque le photocopieur est désuet et requiert très souvent des réparations et de l'entretien supplémentaire à l'entretien régulier, ainsi qu'en considération des coûts dérisoires pour l'impression du Bagotier chez l'imprimeur, il est estimé que pour poursuivre la diffusion et la transmission du journal municipal, qu'il sera dorénavant fait et imprimé à l'interne. Le conseil tient à ce qu'il soit toujours livré de porte à porte pour un accès uniforme de l'information à l'ensemble de la population.

Le conseil a autorisé l'achat d'un photocopieur TASKalfa MZ-6001ci, au montant de 15 793,20 \$, avant les taxes applicables, auprès de la compagnie Techni-Dactylo inc.

10.3 Radar de vitesse – Acquisition – Approbation

Le conseil avait mentionné sa volonté de faire l'ajout de radars de vitesse au village et il était convenu d'attendre les prix rabais du salon du congrès de la FQM. Le conseil a autorisé l'achat de deux radars de vitesse, auprès de la compagnie Signalisation Kalitec inc., au montant total de 9 910,00 \$, avant les taxes applicables.

10.4 Demande de soutien pour une démarche de sécurité routière – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la demande écrite de soutien pour une démarche de sécurité routière concernant la 4^e Avenue, ainsi que des explications additionnelles fournies par la demanderesse lors de la séance du conseil. Le conseil fera l'évaluation des différentes possibilités d'action à court et moyen terme.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

FANTASTIK'EAU! - MISSIONS 5 ET 6 : FUITE D'EAU! RÉOLUTION DE PROBLÈME ET LE BRUIT DE L'EAU

JÉRÉMIE LAROUCHE prend part à l'aventure Fantastik'eau! Humoriste, vulgarisateur scientifique, Youtuber et animateur de l'émission de télévision jeunesse « Pas plus bêtes que nous », Jérémie est aussi passionné par la cause de l'eau.

Prêts pour des missions EAUTES en couleur?



Vidéo 1 : <https://youtu.be/to7iocmFjIU> | Vidéo 2 : <https://youtu.be/CKMuOmky5Ko>

L'expérience Fantastik'eau est également disponible dans les écoles primaires. Vous pouvez télécharger et imprimer ces activités pédagogiques pour réaliser encore plus d'expériences sur l'eau en famille :

Lien : <https://cieau.org/fantastikeau-ecole/>

AVIS PUBLIC DU SCRUTIN

Municipalité : Sainte-Hélène-de-Bagot

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, madame Micheline Martel, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale, tel que prévu à l'article 171 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1. Un scrutin sera tenu.
2. Voici les personnes candidates aux divers postes.

Poste de conseillère ou conseiller numéro de poste 6

- Daniel Plante
 - Jonathan Hamel
3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates, aux heures et aux lieux ci-dessous.

Jour du scrutin : **Dimanche le 2 novembre, de 10 h à 20 h**

Au centre communautaire, situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Jour de vote par anticipation : **Dimanche le 26 octobre, de 12 h à 20 h**

Au centre communautaire, situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

4. Le recensement des votes aura lieu le **dimanche 2 novembre 2025, à 21 h 00** à l'adresse suivante :
Au centre communautaire, situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.
Le public peut y assister.
5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection à l'adresse et aux numéros de téléphone ci-dessous :

Présidente d'élection

Adresse : au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

Téléphone : 450 791-2455, poste 2240

Secrétaire d'élection

Adresse : au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

Téléphone : 450 791-2455, poste 2340

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce le 3 octobre 2025.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière
Et présidente d'élection

**AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE AINSI QU'AUX OCCUPANTES ET
OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

Municipalité : Sainte-Hélène-de-Bagot

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, madame Micheline Martel, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble ainsi qu'aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise, tel que prévu aux articles 54, 55, 55.1, 56 et 341 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 2 novembre 2025.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié.
 - Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire à la commission de révision, soit le mercredi 15 octobre 2025 entre 17 h 00 à 20 h 00 ou le 16 octobre 2025 entre 13 h 00 et 16 h 00, en personne, au bureau municipal.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, communiquez avec la présidente d'élection.

Coordonnées de la présidente d'élection

Adresse : au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

Téléphone : 450 791-2455, poste 2240

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 octobre 2025.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière
Et présidente d'élection

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Municipalité : Sainte-Hélène-de-Bagot

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, madame Micheline Martel, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité, en vertu des articles 47, 54, 125 et 133 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - Vous avez 18 ans accomplis;
 - Vous avez la citoyenneté canadienne;
 - Vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - Vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq (5) dernières années.
 - De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, de cet endroit.

Pour consulter la liste électorale :

Présentez-vous au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0, entre 9 h 00 et 12 h 00 ou entre 13 h 00 et 16 h 00 du lundi au jeudi.

Pour présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision vous devez :

Présentez-vous en personne au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0, selon l'horaire suivant :

- Mercredi le 15 octobre 2025, entre 17 h 00 et 20 h 00
 - Jeudi le 16 octobre 2025, entre 13 h 00 et 16 h 00
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
 6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection à l'adresse et aux numéros de téléphone ci-dessous :

Présidente d'élection

Adresse : au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

Téléphone : 450 791-2455, poste 2240

Secrétaire d'élection

Adresse : au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

Téléphone : 450 791-2455, poste 2340

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce le 3 octobre 2025.



Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

Et présidente d'élection

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2026

Par la présente est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le Rôle d'évaluation 2026, pour la 1^{re} année de l'exercice financier 2026-2027-2028, a été déposé au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, reçu par courriel le vendredi 12 septembre 2025. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q.c.F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions :

- 1- La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin.
- 2- La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains situé au 3271, boulevard Laframboise, bureau 200, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 4Z6 ou être envoyée par courrier recommandé. Il est à noter que dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.
- 3- Une demande de révision doit être déposée avant le 1^{er} mai 2026 et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 97-77 de la MRC des Maskoutains.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 15 septembre 2025.



Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT APPEL DE CANDIDATURES

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est à la recherche de candidats et candidates intéressés à siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Formé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A 19.1), le CCU est chargé de formuler des recommandations au conseil municipal sur toute demande de dérogation mineure, de plan d'implantation et d'intégration architecturale, de plan d'aménagement d'ensemble ou sur toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement ou de construction que lui soumet le conseil municipal.

Ce comité est composé de trois membres du conseil municipal, de quatre citoyens résidant sur le territoire de la municipalité ainsi que du maire et de l'officier municipal en bâtiment, qui agit comme fonctionnaire désigné et secrétaire du comité. Il se réunit à la demande du conseil.

Les personnes intéressées doivent habiter la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et montrer un intérêt pour les questions d'urbanisme et d'architecture. Les aptitudes et habiletés recherchées sont :

- Sens éthique et intégrité élevés;
- Connaissance du territoire;
- Capacité de jugement, d'analyse et esprit critique;
- Habileté à communiquer et à partager ses opinions;
- Sens de la collaboration et esprit d'équipe.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir une lettre de motivation explicative au plus tard le lundi 8 décembre 2025, par courriel à info@sainte-helenedebagot.com ou au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0.

Il est à prendre note que les postes citoyens sont rémunérés à raison de 30 \$ par rencontre du comité et que ledit comité se réunit normalement 6 fois par année, pouvant aller jusqu'à 12 fois au besoin.

Le conseil municipal procédera à la nomination de deux représentants des citoyens au comité en choisissant parmi les candidatures reçues.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 octobre 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Micheline Martel, OMA



OFFRE D'EMPLOI

(Le masculin est appliqué pour alléger le texte)

ADJOINT ADMINISTRATIF À LA COMPTABILITÉ

L'adjoint administratif à la comptabilité doit assurer les opérations comptables au quotidien et soutenir la direction générale adjointe dans tous les aspects comptables et financiers.

TRÈS IMPORTANT : L'employé doit avoir la volonté et le potentiel d'apprendre l'ensemble des tâches comptables et financières dans les prochaines années, par des formations à l'interne, dans l'objectif de remplacer la direction générale adjointe, lors de son départ à la retraite.

DESCRIPTION DE TÂCHES RÉSUMÉES

- Préparer les données financières nécessaires au conseil, dont les comptes payés et à payer ainsi que les rapports budgétaires;
- En apprentissage, assumer la responsabilité partagée des activités de gestion financière et comptable en soutien à la direction générale adjointe;
- Rassembler des données financières et préparer des rapports périodiques et particuliers;
- Faire l'entrée et les paiements de factures, les encaissements de taxes et autres revenus, facturer les comptes à recevoir et faire les paies hebdomadaires;
- Aider à la préparation des budgets et des états financiers;
- Apprendre à effectuer la gestion régulière des comptes à recevoir et à payer, des paies, des rapports TPS/TVQ et des remises gouvernementales;
- Faire les remplacements à la réception, lors d'absence;
- Effectuer toute autre tâche à la demande de la direction générale.

EXIGENCES

- Diplôme d'études professionnelles ou collégiales en finances, comptabilité ou administration;
- Expérience pertinente de deux ans en comptabilité;
- Connaissance de la comptabilité municipale et du logiciel CIM, un atout;
- Bonne connaissance de la suite Office;

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaire selon les conditions de travail, entre 20,45\$ et 26,84 \$, selon formation et expérience.

35 heures par semaine, en présentiel, du lundi au jeudi.

Régime de retraite et assurances collectives.

ENTRÉE EN FONCTION

Embauche au conseil du 2 décembre 2025, pour une entrée en fonction le 12 janvier 2026.

Faites parvenir votre curriculum vitae **au plus tard le 9 novembre 2025**, à l'adresse suivante : dg@sainte-helenedebagot.com.

La municipalité VOUS INFORME

SI VOUS AVEZ DES VERSEMENTS DE TAXES EN SOUFFRANCE

IMPACTS POUR DES TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

Habituellement, la Municipalité s'adresse aux propriétaires qui accusent un retard de paiement pour les taxes municipales en leur expédiant un dernier *Avis de rappel* avant la fin de l'année. Compte tenu de la grève des employés de Postes Canada, c'est par le biais de cette Infolettre que nous nous adressons aux personnes concernées.

Les taxes municipales de l'année 2025 doivent être payées en totalité avant le 31 décembre 2025. Si des dossiers indiquent des retards de paiement en début d'année 2026, des procédures sont alors prévues par la Loi pour que le Conseil municipal enclenche le processus de mise en vente des immeubles dont les taxes ne sont pas payées.

Le Conseil adoptera une résolution, en début d'année 2026, afin de transmettre la liste des propriétés accusant un retard dans le paiement des taxes de l'année 2025, pour autoriser la MRC à procéder à la mise en vente aux enchères, tel qu'il est prévu par la Loi.

Afin d'éviter cette situation ainsi que les frais qui y sont rattachés, il est important de faire **le paiement des taxes municipales de l'année 2025 avant le 31 décembre 2025**.

En ce qui concerne les avis de mutation ainsi que les taxations supplémentaires transmises durant l'année, vous devez respecter les dates d'échéance mentionnées sur les coupons de vos factures afin d'éviter une mise en vente de l'immeuble.

Si vous éprouvez des difficultés financières, vous pouvez consulter votre créancier hypothécaire car des mesures sont généralement prévues à l'acte hypothécaire pour les impôts fonciers.

Nous vous remercions de votre collaboration!



VACCINATION ANTIGRIPPALE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT LE 4 DÉCEMBRE 2025

Nous n'avons pas encore reçu les informations concernant cette journée de vaccination. Il n'est pas possible pour le moment de prendre rendez-vous. Détails à venir via l'infolettre, le Facebook, le journal Le Bagotier et l'enseigne numérique située au village.

“ La prochaine séance du conseil
sera tenue le 18 novembre 2025,
au 421, 4^e Avenue. ”

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)



UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du Règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal.

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.



INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE

Selon l'article 5.8 du Règlement 614-2023 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre 00 h 00 (minuit) et 7 h, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : les 24, 25, 26, et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier de chaque année.



BALISES

Ne pas mettre de balises ou piquets dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



LES CENDRES CHAUDES DEHORS

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes **NE DOIVENT JAMAIS** être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être disposées sur le terrain.

UN SURPLUS DE FEUILLES... PAS DE PROBLÈME !

En effet, s'il y a un surplus de matières, des **sacs de papier**, des petites **boîtes de carton**, des **poubelles rondes** ou le **bac gris dûment identifié** et ne contenant que des **matières organiques** peuvent également être utilisés.



ATTENTION :

La terre, les roches, les sacs de plastique de toute nature, même biodégradables ou compostables, ainsi que les branches de plus de 2,5 cm de diamètre (1 pouce) ne doivent jamais être déposés dans les bacs bruns car ils ne sont pas compatibles avec le processus de traitement par biométhanisation.



D'AUTRES ACTIONS FAITES AFIN DE RÉDUIRE LA VITESSE AU VILLAGE - 5^E AVENUE ET RUE HENRI-PAUL-FOREST

En août 2025, les élus de la Municipalité ont été saisis de problèmes de sécurité sur certains axes du village. Ceux-ci ont demandé de prendre des mesures rapidement selon ce qu'il était possible de faire dans l'immédiat. Des radars ont été installés sur la 5^e Avenue.

En septembre 2025, nous avons installé des panneaux au milieu de la rue pour faire ralentir les voitures sur la 5^e Avenue et sur la rue Henri-Paul-Forest. Nous remarquons déjà un ralentissement de la vitesse chez plusieurs conducteurs.

Nous sommes en période d'essais afin de trouver les meilleures solutions à court terme. Alors si vous voyez apparaître des panneaux et que par la suite ils sont enlevés, c'est parce que nous tenons compte des commentaires de la population et des élus et nous faisons des ajustements afin d'optimiser les résultats.

À la dernière séance du conseil, les élus ont approuvé l'achat de 2 radars de vitesse supplémentaires et ceux-ci seront installés selon les besoins.



EN 2026, AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE DANS



JOURNAL IMPRIMÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Communiquez avec
Brigitte Gendron
Technicienne administrative

450 791-2455, poste 2340
info@sainte-helenedebagot.com

GUIGNOLÉE

de Ste-Hélène

LA COLLECTE DE LA GUIGNOLÉE
AURA LIEU LE 6 DÉCEMBRE.

Les détails sont à venir via le Facebook municipal, l'infolettre, le journal municipal et l'enseigne numérique située au village.

*Entre Hélénois et Hélénoises, c'est tout naturel de s'entraider!
Soyons généreux sans « faim »!*

SOS DÉPANNAGE ALIMENTAIRE



PANIER DE NOËL

Sainte-Hélène-de-Bagot :

450 513-0829

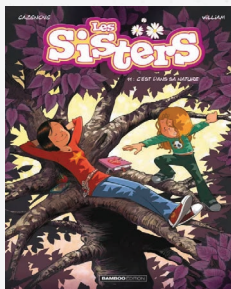
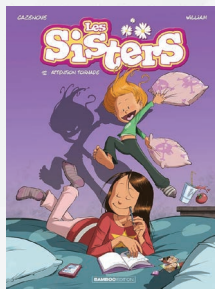
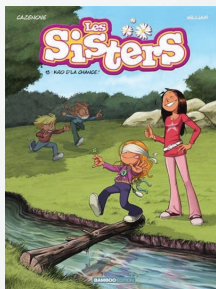
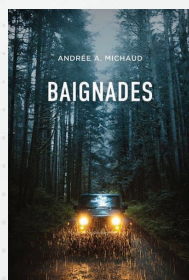
À l'approche des Fêtes, les personnes dans le besoin qui aimeraient recevoir un panier de Noël peuvent en faire la demande jusqu'au 5 décembre.



670, rue Principale
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

NOUVEAUTÉS



Nous sommes à la recherche de **BÉNÉVOLES** afin de continuer à vous offrir les services de la bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.

ATELIER GRATUIT

de décoration de citrouilles à la bibliothèque municipale

de Sainte-Hélène-de-Bagot

670, rue Principale (entrée sur la 6^e Avenue)



SAMEDI 25 OCTOBRE

9 h 30 à 11 h 30

ENFANTS DE 3 À 9 ANS

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE

- Via la page Facebook de la bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
- Ou en personne à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.

Les places sont limitées — Ne tardez pas à réserver votre place!



LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com



DE JUIN À NOVEMBRE
**UN MARCHÉ UNIQUE,
DES SAVEURS D'ICI !**



15 NOVEMBRE - 9 H À 15 H
126, RANG DE L'ÉGLISE NORD
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

www.matinees-gourmandes.com 

CALENDRIER COLLECTES

 Déchet
  Recyclable
  Organique
  Férié
 Collecte des résidus domestiques dangereux
  Collecte des gros rebuts

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
		⁰ 1	2	3	4	
5	6	^R 7	^O 8	9	10	11
12	13	^O 14	^O 15	16	17	18
19	20	^R 21	^O 22	23	24	25
26	27	^O 28	^O 29	30	31	

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	^R 4	^O 5	6	7	8
9	10	^O 11	^O 12	13	14	15
16	17	^R 18	^O 19	20	21	22
23 ³⁰	24	^O 25	^O 26	27	28	29

FERMETURE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

L'automne annonce une fin de saison pour plusieurs infrastructures qui seront fermées pour la saison hivernale :

Semaine du 26 octobre au 1^{er} novembre :

- Retrait des panneaux du parcours patrimonial sur la rue Principale

Semaine du 2 au 8 novembre :

- Démontage du dek hockey
- Démontage du skatepark

Semaine du 9 au 15 novembre :

- Démontage des terrains de tennis (Filets et toile clôtures)
- Démontage du terrain de baseball (Buts, marbres et estrades)
- Démontage du terrain de volleyball
- Retrait des supports à vélos



COLLECTE DE FONDS

DISCO HALLOWENN★

QUAND: JEUDI 23 OCTOBRE
OÙ: SINISTRE CAFÉTÉRIA DE MME DANIELLE
HEURE: 18H30 À 19H30 (PRÉSCOLAIRE ET 1ER CYCLE)
18H30 À 20H30 (2E-3E CYCLE)
COÛT: 2\$

◦ CROUSTILLES ET BONBONS VENDUS SUR PLACE (PRÉVOIR DE LA MONNAIE)

FAIT PAR CHLOÉ ET BÉATRICE

SALON DU LIVRE

13 novembre
15h05 à 17h05

Cafétéria École Plein-Soleil

Un pourcentage des ventes est remis pour l'achat de livres pour l'école.

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS DU 20 AU 26 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal proclame la Semaine québécoise de réduction des déchets du 20 au 26 octobre 2025.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot juge opportun de promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 4RVE, soit : Repenser sa consommation, Réduire à la source, Réutiliser, Recycler, Valoriser et Éliminer les résidus ultimes avec lesquels aucune autre option n'est offerte pour l'instant.

La Municipalité croit qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement.

La Municipalité invite la population à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de leur environnement, soit par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

**RÉCUPÉRER,
C'EST PLUS FACILE
QUE JAMAIS...**

... pour donner une
seconde vie à nos
**CONTENANTS,
EMBALLAGES et
IMPRIMÉS!**

**ENSEMBLE, FAISONS
LA DIFFÉRENCE**

 www.riam.quebec
450 774-2350

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Février - 2025

BAC DE RÉCUPÉRATION : QUELLES MATIÈRES Y DÉPOSER ?

CONTENANTS, EMBALLAGES, IMPRIMÉS. C'est tout! **Plus besoin de chercher les logos de recyclage** sur les contenants et emballages. Voici quelques exemples de contenants, emballages et imprimés, dont plusieurs nouveautés : sacs de croustilles, emballages de médicaments, sacs de plastiques, qu'ils s'étirent ou non, journaux, revues, contenants de verre, contenants de yogourt individuels, contenants alimentaires en polystyrène, boîtes de conserve, capsules de café, emballages de mets à emporter, enveloppes, cahiers, etc.

Information : RIAM au 450 774-2350 | www.riam.quebec



Propriétaire d'une fosse septique à Sainte-Hélène-de-Bagot?

GRÈVE DES POSTES

ATTENTION

Pour connaître la date
de votre vidange,



APPELEZ-NOUS! 450 774-2350



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

Du **20 au 23 octobre 2025**,
les vidanges des installations septiques sur les
routes/rangs suivants seront effectuées :

Rang Sainte-Hélène
Rue Principale
4^e Avenue
3^e Rang
Chemin Courtemanche
2^e Rang

Pour plus d'informations :
450 774-2350
www.riam.quebec



Septembre - 2025

L'Halloween et sa collecte de bonbons

Le vendredi 31 octobre prochain aura lieu la collecte de bonbons de 17 h 30 à 20 h.

Encore cette année, le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot vous accueillera dans le couloir hanté du presbytère pour vous donner bonbons et friandises! Prendre note que l'entrée du couloir se fera par la porte sur le côté du presbytère. Nous ne sommes pas responsables des frousses et des sursauts! Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

Nous vous rappelons d'être prudents dans vos déplacements, de prioriser les piétons et de porter des costumes sécuritaires.



PARENTS ET ENFANTS SONT INVITÉS À LA PRUDENCE LE SOIR DE L'HALLOWEEN

Le 31 octobre, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents;
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur;
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture;
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied;
- Traverser les rues aux intersections;
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois.

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Le 31 octobre, les policiers de la Sûreté du Québec seront présents sur le territoire pour assurer la sécurité de tous.

Concours du plus beau costume

APPORTEZ VOTRE ALCOOL !
(Pas de service de bar sur place)
Popcorn, chips, chocolat, liqueurs, eau et jus seront en vente.

Le retour de notre Tireuse de cartes (Tarot)
(Si les esprits le permettent)
Découvrez ce que l'avenir vous réserve...
de 21 h 00 à 23 h 00

MUSIQUE
DJ Philthethrill (Philippe Cloutier)

PRIX DE PRÉSENCE

AMBIANCE DÉCHAÎNÉE !
(ou enchaînée, c'est selon...)

FAITES UN SELFIE DANS NOTRE DÉCOR

Organisé par et au profit de 

PARTY COSTUMÉ SAMEDI 25 OCTOBRE 2025
DE 21 H 00 À 1 H 00
CHALET DES LOISIRS
400, 2^e Rue, Ste-Hélène-de-Bagot

Ouvert aux 12 à 17 ans accompagnés d'un adulte

HALLOWEEN



Entrée : 15 \$ adultes | 10 \$ 12 à 17 ans

RETOUR CLÉ DE TENNIS ET DE PICKLEBALL



Il reste encore de belles journées pour jouer au tennis et au pickleball. Rappelez-vous que vous devez rapporter votre clé au plus tard le **jeudi 6 novembre**, afin qu'on vous remette votre dépôt de 20 \$, et ce, en vous présentant au bureau municipal lors des heures d'ouverture habituelles.

Bonne fin de saison à tous!

IMPORTANT : BADMINTON RÉCRÉATIF - LUNDI SOIR

Prendre note que pour la session d'automne 2025, le badminton récréatif du lundi soir terminera à 20 h 30 au lieu de 21 h 30.

Nous vous remercions de votre collaboration.





Sainte-Hélène-de-Bagot

Nous espérons que vous profitez de ce merveilleux automne qui vient de débuter! Plusieurs activités pour les sessions d'automne et d'hiver sont débutées, mais il est toujours temps de s'inscrire.

Au chalet des loisirs :

Vie active : Tous les jeudis de 9 h 30 à 10 h 30, pour tous et c'est gratuit.

Pickleball : Tous les lundis et jeudis de 8 h 30 à 9 h 30, pour tous et c'est gratuit. Apportez votre équipement.

Jeux de société : Tous les jeudis de 13 h 30 à 16 h 00.

Jeudi 13 novembre : Dîner conférence. Dîner servi à 12 h par Resto 152. Inscription : Jean Gauthier au 450 791-2520 ou Lise Laferrière au 450 791-2629 ou liselaf55@icloud.com. Sujet à venir.

Samedi 6 décembre : Souper de Noël. Menu traditionnel des fêtes et soirée dansante. La vente de billets sera disponible sous peu.

Les 15 et 16 novembre 2025 : Le salon 50+ de la FAODQ Richelieu-Yamaska à Saint-Hyacinthe. www.fadoq.ca/richelieu-yamaska/activités/evenements/salon50plus2025 pour plus d'information.

Renouvellement carte FADOQ : Septembre et octobre sont les 2 gros mois de renouvellement de la carte de membres FADOQ. Nous remercions tous ceux qui ont renouvelé leur carte avec nous et bienvenue aux nouveaux membres. Vous pouvez toujours adhérer au <http://club.fadoq.ca/m016>. Une seule condition, avoir 50 ans et plus!



ANNIVERSAIRES MOIS DE NOVEMBRE



Mme Nicole Belval	03
Mme Ginette Bazinet	03
Mme Carole Pelletier	04
M. Jean-Michel Puppynck	04
Mme Sylvie Baillargeon	08
M Dominique Perreault	09
Mme Merlane Tessier	11
M. Gilles Bullok	11
Mme Maryse Lamontagne	11
Mme Sylvie Stébenne	12
Mme France Brière	14
Mme Lise Picard	17
M. Gilles Gendron	19
M. Clément Lapierre	20
Mme Francine Parenteau	27



Cultivons la patience, c'est la bonne voie!



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Vallée maskoutaine
L'Union des producteurs agricoles

Infos COORDONNÉES

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT



- **Bureau municipal**
421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
450 791-2455 • mun@sainte-helene-de-bagot.com
Site Internet : www.sainte-helene-de-bagot.com
Heures d'ouverture : lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- **Centre communautaire**
421, 4^e Avenue
- **Chalet des loisirs**
400, 2^e Rue
- **Bibliothèque**
670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue

PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • www.spadrummond.com
- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401, poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :
RADAR (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

VOS DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835

Nous sommes à la recherche
de bénévoles!

Service de jumelage

Pour les aînés vivant de l'isolement et
les adultes vivant avec un trouble de
santé mentale

À quoi ressemble le jumelage au Trait d'Union
Montérégien?

- Discuter autour d'un café
- Regarder un film au cinéma
- Jouer à des jeux de société
- Partager un repas
- Visites à domicile
- Prendre une marche

Pour **briser l'isolement**,
appelez-nous!

450 223-1252
www.tumparraine.org
1195 Rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe, QC J2S 3K6



**Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952**

CENTRE DE CRISE ET PRÉVENTION SUICIDE

Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord,
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9
info@contactry.qc.ca

Suivez-nous sur 

SERVICES DESTINÉS AUX AGRICULTEURS Vous ressentez de la détresse psychologique

Il existe une multitude de ressources qui peuvent vous
aider et vous offrir du soutien à vous et à votre famille.

Services gratuits :

- Centre de prévention du suicide :
1 866 APPELLE (1-866-277-3553)
Texte : 535353 / suicide.ca
- L'organisme Au cœur des familles agricoles
(ACFA) : 450 768-6995
acfa@acfareseaux.qc.ca

Programmes payants :

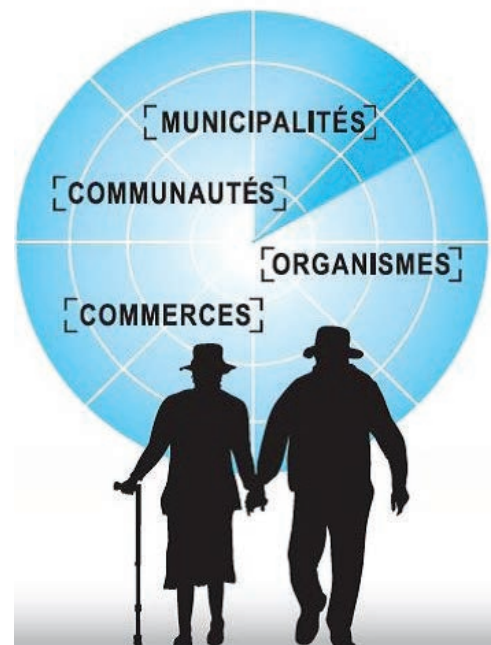
- Programme d'aide aux agriculteurs (PAPA) :
<http://bit.ly/3jDKpce>
- Service en psychologie agricole
de Groupe ProConseil :
psychologie@groupeproconseil.com

Pour toute urgence, composez le 911.

RADAR

Réseau Actif de Dépistage des Aînés à Risque

1 877-658-8509





Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils

Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté
Propriétaires
450 791-2630

428, rue Hébert
Ste-Hélène-de-Bagot



Yves Marois
819 313-0108
ctb@vallieresasphalte.com
vallieresasphalte.com

PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix,
contactez-nous pour vos réalisations extérieures.

OFFRE D'EMPLOI

PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:

- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard-Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)



LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND




Salon toilettage Caniya
Sainte-hélène-de-bagot

Prenez-moi en photo
Pour prendre rendez-vous

(514)823-8910

mardi au samedi de 10h à 21h



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING

servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot

jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 

RBQ 8348-4337-09

CONSTRUCTION
PROY inc.
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Service professionnel et courtois



TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calciq-magnésienne-dolomitique | Service de GPS
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)

NOUVEAU

Services de location
- Bulldozer
- Bouteur compacteur
- Excavatrice

1-800-463-0346 • www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca



SERVICE MÉCANIQUE
POUR VÉHICULES LOURDS

MAGASIN DE CHROME

SERVICE DE LAVAGE

SERVICES D'URGENCES
ROUTIÈRES 24/7

REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

549 3^e RANG
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
JOH 1M0




450 791-2122

Kiosque à la ferme



La petite Savoie
FERME MARAÎCHÈRE



Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés
localement seront disponibles
en libre-service directement à la
ferme

 La Petite Savoie Ferme maraîchère




Raphaël Girard

☎ 450-779-5477

✉ rgirard1@live.ca

 Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE
Camerises



172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

 Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC JOH 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219






Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
acespharma.ca

Accès>pharma
chez Walmart

E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE






SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

BMR

Agiska
Coopérative

Bienvenue chez vous !

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0

BMR Acton Vale / 450-546-2791
950, rue Landry, Acton Vale (Qc) JOH 1A0



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

☎ 450 546-3251
✉ andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca





RBQ 5592-8188-01

PAYSAGEMENT

Lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca



DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK	VICTORIAVILLE	DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 EST	389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N	5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286
info@groupeedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX

Érablière
L'Autre Versan

- ★ Repas de cabane à sucre
- ★ Traiteur froid et chaud
- ★ Produits de l'Érable
- ★ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616

idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

Besoin d'outils publicitaires?

450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.

DÉNEIGEMENT
Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297

RE/MAX
/// RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIÈRE

450.230.6667

LUSSIER IMMOBILIER
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!
3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

Martin Lussier, Courtier immobilier
Israel Lussier, Courtier immobilier
Jacob Lussier, Courtier immobilier résidentiel

IRRIGATION

MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431
521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



en solide compagnie

pour vos projets d'affaires



Contactez-nous
450 774-9000

1000, rue Dessaulles
Saint-Hyacinthe J2S 8W1
st-hyacinthetechnopole.com

Votre garage de confiance !

LAFORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT
AUTOMOBILE**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE**
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi**



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

REER

Offrez-vous
des économies d'impôt



Cotisez à votre REER
au plus tard le 3 mars 2025*

Profitez-en pour cotiser aussi à votre CELI.

desjardins.com/reerceli

* Pour l'année d'imposition 2024. Conditions et modalités applicables.

